

Ressort Gymastique

Liste des modifications et aide à l'interprétation aux directives gymnastique 2020

Date / Décision	Article / Thème	Modification / Précision
Séance du ressort 2/21 10. décembre 2021	2.9.1 Imagade de parution	L'article des directives est complété comme suit: Les vêtements visibles doivent donner une image liée au groupe et/ou au thème et ne doivent pas entraver le mouvement et l'évaluation. Les couvertures de tête pour des raisons religieuses ou de santé sont autorisées. Le ressort Gymastique recommande de renoncer au port de montres et de bijoux pour des raisons de sécurité.
Séance du ressort 2/21 10. décembre 2021	2.9.2 Vêtements non autorisés	L'article est supprimé
Séance du ressort 2/22 10. juin 2022	Engagement des gymnastes compétition en deux parties équipe	Le ressort définit qu'en cas de compétition en deux parties dans le type de compétition "team", le même nombre et les mêmes gymnastes doit participer aux deux parties. Si, sur trois gymnastes, l'un d'entre eux se blesse, une remplaçante peut être engagée ; si ce n'est pas possible, la prestation est annulée. Dans le cas de quatre ou cinq gymnastes, aucun remplacement ne peut être effectué en cas de blessure lors du premier passage. La compétition se termine avec les gymnastes restants.
Cours cadre gymnastique 14. janvier 2023	Critère de sécurité /assurance	Sous le critère de sécurité (assurance), on évalue uniquement ce qui est mentionné dans les sous-critères. L'expression faciale, qui exprime par exemple "l'incertitude", n'est pas évaluée sous le critère de sécurité. L'expression du visage est évaluée dans le critère rayonnement/effet. L'incertitude dans le déroulement du mouvement se manifeste p. ex. par une hésitation, un pas intermédiaire/supplémentaire, etc. Les éléments d'équilibre ou les éléments de gymnastique aux agrès (rouler en avant/dérouler en position de main) sont évalués dans le critère Exécution du mouvement. Cela signifie qu'un manque d'assurance dans un élément d'équilibre ne compte pas pour la sécurité.

		<p>Chute : un manque d'assurance lors d'un élément d'équilibre (p. ex. s'appuyer avec les mains) n'est PAS une chute. Une chute est un renversement surprenant ou un contact prononcé avec le sol qui perturbe et/ou entrave considérablement le déroulement de l'exercice. Le flux de mouvement est totalement interrompu.</p> <p>Collision : un contact mutuel n'est PAS une collision. Une collision entraîne une déviation du mouvement prévu ou une interruption du flux de mouvement. Selon le cas, une incertitude dans l'équilibre est également visible.</p>
--	--	---